



Brabant Wallon, Bruxelles, Flandre, Hainaut, Liège, Namur Luxembourg

V.B. V.B. ; , 18-11-2011, p. 11

Israël doit immédiatement mettre fin "au système d'apartheid qu'il impose au peuple palestinien", "abroger toutes les lois et pratiques discriminatoires" (et ne plus adopter pareilles lois supplémentaires), et "cesser immédiatement les actes de persécutions contre les Palestiniens". Cet appel figure au premier rang des mesures recommandées par le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP), qui a tenu sa troisième session au début du mois au Cap en Afrique du Sud. Dans ce lieu hautement symbolique, ce tribunal citoyen créé l'année dernière (voir ci-dessous) a conclu qu'Israël "soumet le peuple palestinien à un régime institutionnalisé de domination considéré comme apartheid en vertu du droit international".

Le TRP cite la construction des murs et clôtures de séparation entre Israël et la Cisjordanie (ou la bande de Gaza), les incursions militaires, le blocus de Gaza, les arrestations arbitraires, la colonisation, la limitation des droits civils et politiques des Palestiniens. Pour le TRP, "ces actes sont suffisamment enracinés dans la législation, dans la politique générale et dans les institutions officielles pour être qualifiés d'institutionnalisés",...

Le Tribunal rappelle que l'apartheid ainsi que la persécution constituent des crimes contre l'humanité au regard du droit international. "Leur pratique est donc interdite. Et Israël est légalement tenu de respecter cette interdiction", souligne Pierre Galand, le coordinateur général du TRP.

L'apartheid, souligne encore le TRP, est juridiquement défini par la coexistence de deux groupes raciaux distincts, l'un étant dominant par rapport à l'autre et commettant à l'encontre de ce dernier "des actes inhumains" dans le contexte d' "un régime institutionnalisé de domination d'un groupe sur l'autre".

"Dans le cas présent, il n'y a pas de différences raciales, puisque nous sommes en présence de deux groupes sémites. Mais certains textes soulignent simplement la coexistence de deux groupes, dont l'un est dominant, et l'existence d'une séparation telle que le dominé n'a aucune manière de se défendre", explique Stéphane Hessel, président d'honneur du TRP et coauteur de la déclaration universelle des Droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948.

"Au cours de ma longue vie, j'ai eu l'occasion de constater que ces droits sont violés ou ne sont pas considérés dans de nombreux pays. Mais s'il y a bien un pays qu'il faut pointer, c'est Israël. Cet Etat est une création des Nations unies, qui l'ont adopté en leur sein, et est donc tenu d'en respecter les règles", souligne Stéphane Hessel, ancien résistant et ambassadeur de France, qui, à 94 ans, confirmait une capacité d'indignation intacte dans son récent ouvrage "Indignez-vous". Mais pour lui, les autres Etats sont également tenus de faire respecter ces droits.

Marianne Blume, témoin entendu par le Tribunal et qui a vécu dix ans à Gaza, souligne pour sa part que la situation imposée aux Palestiniens dépasse largement le racisme et la ségrégation. "Il y a une destruction économique, politique, sociale, une tentative de tuer une société, de la détruire dans toutes ses composantes. Il s'agit d'un sociocide, soit un génocide sous un autre nom."

"Au cours de ma longue vie, j'ai eu l'occasion de constater que ces droits sont violés et ne sont pas considérés. Les Nations unies ont créé Israël et l'ont admise en leur sein. Dès lors, cet Etat est tenu d'en respecter les règles", rappelle Stéphane Hessel, ancien résistant, et qui confirmait que sa capacité d'indignation était intacte à 94 ans dans son récent ouvrage récent "Indignez-vous", devenu la bible des indignés du monde entier.

Un activiste appelant au boycott de l'apartheid en face de la clôture de séparation entre Israël et la Palestine, non loin de Jérusalem-Est.